

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le douze décembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Nathalie MASSON, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme Dominique QUINART) – Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-45 - Objet : Adoption des tarifs d'inscription aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} janvier 2025.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation des familles aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} janvier 2025, en fonction du quotient familial et en précisant que :

- le règlement des familles sera exigé à l'inscription ;
- l'organisme prestataire, titulaire du marché relatif à l'organisation et la gestion des accueils de loisirs, procédera à l'encaissement des participations des familles ;
- les inscriptions se feront obligatoirement à la semaine pour les accueils de loisirs et la restauration ;
- les inscriptions à la garderie pourront se faire :
 - pour le matin uniquement ;
 - pour le soir uniquement ;
 - pour le soir et le matin ;
 - aux jours demandés par la famille mais avec inscription préalable obligatoire. Aucune inscription ne sera prise le jour même.

ALSH TRADITIONNELS			
Base 5 jours – Verlinghemmois et Lomprétois			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	22,17 €	20,06 €	19,00 €
601 à 820	29,56 €	26,39 €	25,34 €
821 à 1 150	41,17 €	36,95 €	33,78 €
1 151 à 1 405	51,73 €	46,45 €	44,34 €
1 406 et plus	66,51 €	60,18 €	55,95 €

Base 5 jours - Extérieurs			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	68,62 €	61,23 €	57,01 €
601 à 820	74,96 €	67,57 €	63,35 €
821 à 1 150	82,35 €	73,90 €	69,68 €
1 151 à 1 405	88,68 €	79,18 €	74,96 €
1 406 et plus	95,02 €	86,57 €	81,29 €

Base 4 jours - Verlinghemmois et Lomprétois			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	17,95 €	16,89 €	15,84 €
601 à 820	24,28 €	21,12 €	20,06 €
821 à 1 150	32,73 €	29,56 €	27,45 €
1 151 à 1 405	41,17 €	38,01 €	35,90 €
1 406 et plus	52,79 €	47,51 €	45,40 €

Base 4 jours - Extérieurs			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	53,84 €	48,56 €	46,45 €
601 à 820	60,18 €	53,84 €	50,68 €
821 à 1 150	66,51 €	59,12 €	54,90 €
1 151 à 1 405	71,79 €	64,40 €	61,23 €
1 406 et plus	77,07 €	69,68 €	66,51 €

Repas - Garderie	
Repas - semaine 5 jours	23,23 €
Repas - semaine 4 jours	19,00 €
Garderie Matin	2,11 €
Garderie Soir	2,11 €

Sur proposition de la Commission de Finances et de la Commission Enfance, jeunesse et lien intergénérationnel,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

Décide de fixer les tarifs d'inscription aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1^{er} janvier 2025 dans les conditions exposées ci-dessus.



Le secrétaire de séance,
Grégoire HAMY.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.



Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/12/2024
et de la publication le 24/12/2024. Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2024_45
Objet :	Adoption des tarifs d'inscription aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement à compter du 1er janvier 2025.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215906116-20241219-DEL_2024_45-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20241219-DEL_2024_45-DE-1-1_0.xml	text/xml	929 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2024_45.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20241219-DEL_2024_45-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	115.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 décembre 2024 à 10h26min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 décembre 2024 à 10h26min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 décembre 2024 à 15h59min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 décembre 2024 à 15h59min49s	Reçu par le MI le 2024-12-23